

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

### DELIBERATION

#### **OBJET : ZAC de Kerdroual - acquisition de la parcelle HB 117p**

---

Rapporteur : Patrick HECQUARD

Des négociations ont été engagées avec le propriétaire de la parcelle HB 117 pour l'acquisition d'une partie de celle-ci située en bordure de la ZAC de Kerdroual, afin d'agrandir les lots bordant l'impasse et de mieux insérer l'aire de retournement des véhicules.

Cette acquisition d'une partie de la parcelle HB 117, d'une contenance de 2 103 m<sup>2</sup>, suivant le plan réalisé par le géomètre, se ferait au prix de 30 € le mètre carré soit 63 090 €, frais de notaire et de géomètre en sus.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle HB 117 au prix de 30 €/m<sup>2</sup>, frais de notaire et de géomètre en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR